

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 19 mai 2026 à 19 h, les règlements suivants :

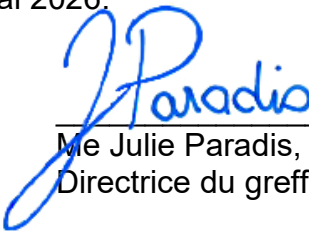
**Règlement modifiant le règlement 803-2026 sur les nuisances – Règlement
numéro 803-1-2026**

**Règlement modifiant le règlement sur la tarification de certains biens, services et
activités pour l'année 2026 – Règlement numéro 801-2-2026**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Les règlements numéros 803-1-2026 et 801-2-2026 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 20 mai 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques